

A la basse Messe, on allume un troisième cierge, avant l'élévation. C'est pour avertir les Assistants que le Dieu des lumières va descendre sur l'Autel ; et qu'ils doivent se préparer à le recevoir, avec le flambeau d'une foi vive, et le feu d'une charité ardente. S'il y a communion, ce Cierge est porté tout le temps qu'on la distribue ; et il s'éteint dès que le tabernacle est refermé. Ne voit-on pas là du mystérieux ? N'est-il pas évident que ce cierge est là pour répéter, dans son langage muet, ce que disait J. C. aux Juifs : *Ambulate dum lucem habetis. Dum lucem habetis, credite in lucem ut filii lucis sitis.* (Jean. 12, 35 et 36).

On ne sonne qu'au *Sanctus* et à l'élévation des Messes solennelles, comme des Messes basses. L'on comprend que le moment où l'on commence à saluer le Dieu trois fois saint, qui va bientôt descendre du Ciel, et celui où il arrive sur l'Autel est pour tous les Fidèles un moment religieusement solennel. Les trois coups bien comptés par l'Eglise, pour chaque Elévation, répètent qu'en effet, il est trois fois saint ce Dieu béni, qui vient au Nom du Seigneur. Multiplier la sonnerie serait, comme on le voit, anéantir ces mystérieuses significations. Voilà pourquoi, l'on ne sonne pas à la communion, qui étant le moment où J. C. cesse d'exister sacramentellement sur l'Autel, ne peut être pour les enfans de l'Eglise qu'un moment de séparation douloureuse. A la vérité, le son de la cloche, à la communion, avertissait les fidèles de s'approcher de la Ste. Table ; mais ce n'est pas là une raison de changer une Cérémonie si touchante et si instructive. En portant une grande attention aux différentes parties de la Messe, vous connaîtrez facilement le moment où vous devez vous approcher de la balustrade, quand vous voudrez communier. Ainsi, par exemple, quand vous entendrez chanter ou réciter l'*Agnus Dei*, ce sera le temps de vous disposer à aller à la Ste. Table.

A la Messe Solennelle, le Célébrant, après l'aspersion, prend à la Banquette, et non à la Sacristie, le reste des Vêtements sacrés, dont il a à se revêtir, pour le St. Sacrifice. C'est que présidant l'assemblée religieuse des Fidèles, il ne la doit pas quitter qu'elle ne soit terminée. C'est d'ailleurs quelque chose de solennel pour un peuple, qui va assister à un sacrifice, que de voir son Prêtre prendre, en priant, les habits de son sacerdoce, sans lesquels il ne saurait offrir l'hostie adorable qui doit être immolée pour ses péchés.

Ces exemples suffisent pour vous prouver, N. T. C. F., que les changements que vous allez remarquer dans quelques unes de nos saintes Cérémonies, n'offrent rien d'essentiel, et ne touchent nullement au fond de la Religion. Cependant, nos Evêques veulent qu'on les fasse, pour la plus grande perfection du culte de Dieu, et pour attirer par là plus de grâces sur nous tous. Car plus les Saints Offices seront bien célébrés dans cette Eglise, et plus il y aura de grâces, dans cette Paroisse. Par une conséquence nécessaire, plus nous nous donnerons de peine, pour que ces divins offices soient bien *servis* et bien *chantés*, et plus aussi nous nous attirerons de bénédictions.

Vous en devez conclure, pères et mères, qu'en encourageant vos enfans à bien apprendre le chant et les cérémonies, vous contribuerez grandement à la gloire de Dieu, tout en faisant l'honneur de vos familles. Car c'est évidemment une distinction honorable, pour une famille chrétienne, qu'une place au chœur, quand on s'en rend digne sous tous